



AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des 37 communes membres du réseau AJEMA du jeudi 9 mai à 19h00 à l'Aula du Château d'Aubonne, salle du Conseil

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Vice-Président.

Secrétaire : M. Emile Favre

Présences : Selon la liste des présences annexée.

M. Andreas Sutter, Vice-Président, ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'à tous les membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC, réseau AJEMA ayant répondu à la convocation.

Il remercie la commune d'Aubonne pour la mise à disposition des locaux pour la tenue de cette assemblée.

M. Sutter passe la parole à M. Guignard, Président du Conseil intercommunal pour informer l'assemblée sur les raisons pour lesquelles il justifie sa récusation à présider cette séance. M. Guignard précise que la commune de Gimel, dont il est municipal, est concernée par les préavis qui seront traités ce soir, notamment pour la création de nouvelles places préscolaires et parascolaires dans des communes ne faisant pas partie du réseau AJEMA.

M. Sutter passe ensuite la parole à M. Pascal Lincio, municipal d'Aubonne pour une brève présentation de sa commune. Il est vivement remercié de ses propos.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Préavis N° 1/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA
 - Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2020,
 - UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
 - UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
 - UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019,
4. Préavis N° 2/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA
 - UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires pour août 2019.
5. Communication du Bureau,
6. Communications du Comité de direction ARASMAC,
7. Divers et propositions.

Mis en discussion, cet ordre du jour n'appelle aucune modification.

1. Liste des présences

Communes excusées : Bière, Buchillon, Gollion, Préverenges et Reverolle.

Communes absentes : Allaman, Lully, Romanel-sur-Morges et Vaux-sur-Morges.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC

M. Sutter prie les personnes qui participent pour la première fois à l'Assemblée du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'assemblée afin qu'il puisse procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont :

- Madame Nicole Mayor, Municipale de la Commune de Mollens,
- Monsieur Anthony Hennard, Municipal de la Commune de St-Prex,
- Monsieur Louis-Henri Delarageaz, Municipal de la Commune de Bremblens,

M. Sutter demande à l'assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment.

Après avoir pris connaissance et accepté la prestation de serment, ces personnes sont considérées comme membre du Conseil Intercommunal et peuvent de suite participer aux délibérations.

3. Préavis n° 1/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA

- Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2020,
- UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019.

M. Sutter passe la parole à M. Claude Philipona, Municipal de Lavigny, Président de la Commission ad'hoc pour la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 2/05.2019 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA

- UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires pour août 2019.

M. Sutter passe la parole à M. Claude Philipona, Municipal de Lavigny, Président de la Commission ad'hoc pour la lecture du rapport.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Communication du Bureau

NEANT.

6. Communications du Comité de direction ARASMAC

M. Sutter donne la parole à Mme Podio, Présidente du CODIR. Elle remercie les membres présents d'avoir accepté de se libérer pour cette assemblée extraordinaire et d'avoir accepté les préavis de cette séance. Elle n'a pas d'autres communications à formuler.

7. Divers et propositions

M. Fernandez, Syndic de la commune d'Etoy trouve inacceptable de recevoir aussi tard le décompte de répartition des communes du réseau AJEMA, alors que les comptes communaux sont déjà bouclés.

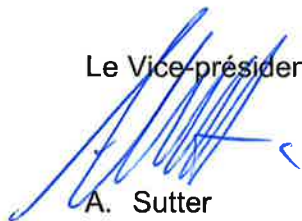
Mme Podio a pris connaissance de ce retard qui se justifie par un changement à la comptabilité et la difficulté de connaître les heures consommées dans les diverses structures d'accueil hors du réseau. Elle s'excuse auprès des communes et promet une amélioration lors des prochains boucllements.

M. Guignard précise que les documents seront publiés de suite sur le site Internet de l'ARASMAC. Mme Zurn, Municipale d'Echandens, remercie le CODIR d'avoir organisé cette séance extraordinaire avant la séance de juin en précisant que pour de telles demandes de création de places d'accueil, il est important qu'à l'avenir, les décisions soient prises avant le mois de juin pour permettre d'avancer dans les projets.

La parole n'étant plus demandée, M. Sutter remercie la Municipalité d'Aubonne pour la collation offerte à la fin de cette assemblée.

La séance est levée à 19h30.

Le Vice-président



A. Sutter

Le secrétaire



E. Favre

Morges, le 10 mai 2019